PROCES VERBAL
Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023 à 19h

L'an deux mille vingt-trois, Le neuf juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de NEUF-ÉGLISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BOURNAT GONZALEZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30.05.2023

Présents : Karine BOURNAT GONZALEZ, Olivier CHANNEBOUX, Davy BELLARD, Cécile NERAUD, Gérard MASSON, Alain LEVAN, Virginie ARNAUD, Olivier GRAVIER, Sébastien CAVARD.
Secrétaire de séance : Cécile NERAUD

- Lecture du Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023
- Elections sénatoriales : désignation des délégués sénatoriaux
- Questions et infos diverses

Lecture du Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023

Le PV est validé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Elections sénatoriales : désignation des délégués sénatoriaux

Déléguée titulaire : Mme BOURNAT GONZALEZ Karine

Délégués suppléants : NERAUD Cécile, GRAVIER Olivier, MASSON Gérard

Ordre modifié par le Tribunal administratif le 20.06.2023 :

Délégués suppléants : MASSON Gérard, GRAVIER Olivier, NERAUD Cécile.

Adressage devis achat signalisation panneaux :

Madame le maire présente les devis qu'elle a reçus :

- SIGNA CONCEPT d'un montant de 8 618,00 € HT
- DIRECT SIGNALETIQUE d'un montant de 14 724,90 € HT

Le devis SIGNA CONCEPT d'un montant de 8 618,00 € le moins disant est retenu sous réserve d'un rajout de panneaux complémentaires.

Un rendez-vous est prévu le 9 juin, pour apporter les modifications et finaliser le bon de commande.

Tableau des effectifs collectivité :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Compte tenu de la création d'un poste d'adjoint administratif au 1er septembre 2023 à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 21 heures (21/35ème) de valider comme suit le tableau des effectifs :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire
Agent technique territorial principal 2ème classe	C	1	1		35 heures
Agent technique territorial	C	1	1		10 heures
Agent technique territorial principal 2ème classe	C	1	1		10 heures
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1		21 heures
Adjoint Administratif	C	1	1		21 heures
TOTAL		5	5		

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2023.

Questions et infos diverses :

L'AMF 63 (Maires) est en mesure de proposer aux communes la mission d'un référent déontologue des élus : celle-ci est mise en suspens, des précisons complémentaires concernant le coût sont souhaitables.

Le département demande la désignation d'un référent agricole au sein du conseil municipal, ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole : Olivier Channeboux est proposé.